



**PROGRAMME DE VEILLE 2025 DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE  
SUR LES SOCIETES DU SBF 120**

**ALERTE N° 14 CONCERNANT EIFFAGE**

Cette analyse est plus particulièrement destinée aux responsables de l'exercice des droits de vote dans les sociétés de gestion et/ou aux correspondants « gouvernement d'entreprise » de l'AFG.

*L'AFG, qui a publié la version 2025 de ses « Recommandations sur le gouvernement d'entreprise », alerte sur les résolutions des assemblées générales des sociétés du SBF 120 contraires à ce code de gouvernement d'entreprise dans le cadre de son programme de veille. Ces analyses ne constituent en aucune manière des conseils en vote. Nous vous rappelons par ailleurs que l'exercice des droits de vote attachés aux titres figurant à l'actif des OPC s'inscrit dans la politique d'engagement actionnarial des sociétés de gestion.*



## **EIFFAGE**

**DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE : 23 AVRIL 2025**

**RESOLUTIONS CONCERNEES PAR LES RECOMMANDATIONS DE L'AFG**

- **RESOLUTION 19 : Augmentation de capital sans DPS par placement privé**

### **Analyse**

La résolution propose au vote une délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital sans DPS, à hauteur de 10% du capital par placement privé sans qu'il soit justifié de situations particulières.



## **Référence**

### **Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise version 2025 : I-C 1-2**

*L'AFG n'est pas favorable aux augmentations de capital par placement privé, sauf justification de situations particulières formellement expliquées par la société émettrice (par exemple : augmentations de capital par placement privé limitée à des obligations convertibles).*

- **RESOLUTION 20 : Option de sur allocation (green-shoe)**

## **Analyse**

La résolution 20 permet de répondre à une demande additionnelle de participation aux augmentations de capital visées notamment dans la résolution 19 qui ne respecte pas elle-même les recommandations de l'AFG.

## **Référence**

### **Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise version 2025 : I-C 1-2**

*L'AFG n'est pas favorable aux augmentations de capital par placement privé, sauf justification de situations particulières formellement expliquées par la société émettrice (par exemple : augmentations de capital par placement privé limitée à des obligations convertibles).*



## **GOUVERNANCE**

### **1. Composition du conseil d'administration d'EIFFAGE**

Le conseil d'administration d'EIFFAGE comportera, à l'issue de l'assemblée générale 83,3% de membres libre d'intérêts, en conformité avec les recommandations de l'AFG (dans l'hypothèse où les résolutions correspondantes seraient acceptées).



Présenté	Nom	Affiliation	Qualif AFG	Taux de présence	Genre	Age	Nat	Durée	Fin du mandat	Nombre mandats		Comités		
										DG	Ad	Audit	Nom	Rem
	Benoît de Ruffray	PDG	Non Libre d'intérêts	100%	M	58	FR	10	2027	1	2			
	Laurent Dupont	Représentant des salariés actionnaires	Non Libre d'intérêts	100%	M	60	FR	13	2027	0	1	M	M	M
	Michèle Grosset	Représentante des salariés	Non Libre d'intérêts	100%	F	70	FR	5	2028	0	1			
	Abderrahim Hamdani	Représentant des salariés	Non Libre d'intérêts	100%	M	61	MA	4	2025	0	1		M	M
<input checked="" type="checkbox"/>	Philippe Vidal		Libre d'intérêts	100%	M	70	FR	4	2029	0	2	M		
	Odile Georges-Picot		Libre d'intérêts	100%	F	68	FR	7	2026	0	1		M	M
	Isabelle Salaün		Libre d'intérêts	100%	F	63	FR	10	2027	0	1	P		
<input checked="" type="checkbox"/>	Carol Xueref		Libre d'intérêts	100%	F	69	UK	11	2029	0	2		P	P
	Méka Brunel		Libre d'intérêts	75%	F	68	FR	1	2028	0	3	M		
	Marie Lemarié	<b>Censeur</b>												
	Jean-François Roverato	<b>Censeur</b>												

## 2. Spécificités

- Droits de vote double sous condition de détention de deux ans au nominatif mis en place en 2015 (Loi Florange).
- La société ne se conforme pas aux recommandations de l'AFG qui préconisent l'existence de deux comités distincts de rémunération et de sélection.
- Deux censeurs siègent au conseil dont l'ancien PDG.



Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Jérôme ABISSET



